

**RAPPORT N° 01/7-70
au Conseil Municipal**

OBJET

**RENOUVELLEMENT DE RESEAU AEP
(PROGRAMME 2001)**

Plan de financement

Dans le cadre de l'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable, la programmation des investissements du budget annexe de l'Eau 2001 a retenu le renouvellement des canalisations vétustes localisées sur les sites ci-après :

- Impasse CAF, rue Général de Gaulle,
- Impasse de la Cité FICA,
- Cité Lemerle,
- Rue Acoly,
- Cité Jasmin,
- Ruelle Camp Jacquot,
- Ruelle Pavée,
- Ruelle Camp Jacquot,
- Ruelle Turpin,
- Chemin des Cocotiers.

Cette opération ayant été retenue par la Commission Régionale du FRAFU au titre de la programmation 2001 pour un montant éligible de 452 773,58 €, je vous demande :

1) d'approuver le plan de financement suivant :

* Coût total HT de l'opération : 458 871,54 €

Localisation de l'intervention	Montant HT
Impasse CAF – rue Général de Gaulle	15 211,34 €
Impasse de la Cité FICA	27 478,94 €
Cité Lemerle	35 139,50 €
Rue Acoly	65 736,02 €
Cité Jasmin	69 135,63 €
Ruelle Pavée	52 323,55 €
Ruelle Camp Jacquot	69 875,01 €
Ruelle Trois Couteaux	29 384,55 €
Ruelle Turpin	74 814,36 €
Chemin des Cocotiers	19 772,64 €
Total H.T. :	458 871,54 €

RAPPORT N° 01/7-70

- TOTAL HT : 458 871,54 €
- TVA 8,5 % : 39 004,08 €

- Coût total TTC de l'opération : 497 875,62 €

* Coût total éligible de l'opération : 452 773,58 €
(coût total – coût de 4 bouches à incendie)

* Financement :

* Subvention FEDER (60 %) : 271 664,14 €

* Subvention sur fonds de la contre partie nationale (20 %) 90 554,72 €

* Participation communale (20 % + part non éligible (4 poteaux d'incendie) 96 652,68 €

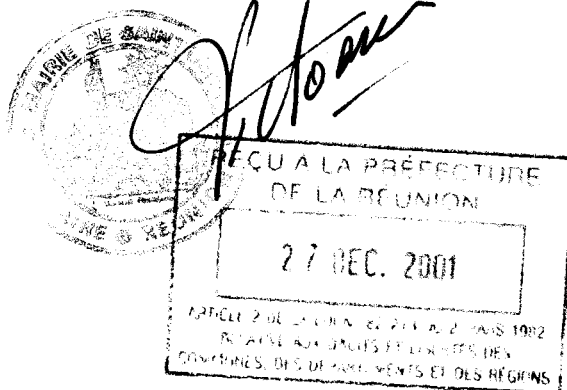
TOTAL HT : 458 871,54 €

2) de m'autoriser à solliciter l'attribution de la subvention FRAFU ;

3) votre engagement à inscrire au budget annexe de l'eau, le montant global de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 01/7-70
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

**RENOUVELLEMENT DE RESEAU AEP
(PROGRAMME 2001)**

Plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-70 du Maire ;

Vu le rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte le plan de financement suivant pour l'opération de Renouvellement de réseau AEP – Programme 2001 :

* coût total HT de l'opération :	458 871,54 €
* coût total éligible de l'opération :	452 875,60 €
* Financement :	
* Subvention FEDER (60 %) :	271 664,14 €
* Subvention sur fonds de la contre partie nationale (20 %)	90 554,72 €
* Participation communale (20 % + part non éligible)	96 652,68 €
	<hr/>
TOTAL HT :	458 871,54 €

DELIBERATION N° 01/7-70

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la Subvention FRAFU.

ARTICLE 3

S'engage à inscrire au Budget Annexe de l'Eau, le montant global de l'opération.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

